

SANTÉ

Nomination des présidents des Comités de direction des hôpitaux



Le Pr Armand Moyikoua

Le Conseil des ministres a procédé, le 15 février, à la nomination des présidents des Comités de direction des hôpitaux du Congo. Il s'agit du Pr Armand Moyikoua (Centre hospitalier et universitaire de Braz-



Le Pr Léon Hervé Iloki

zaville) ; du Pr Hervé Iloki (Hôpital Blanchettes-Gomes) ; du Pr Alexis Elira Dokekias (Hôpital Adolphe-Sicé) ; de Raphaël Taty-Taty (Laboratoire national) et de Léon Jean-Jacques Moka (Hôpital de Dolisie).



Le Pr Alexis Elira Dokekias

Ces nominations s'inscrivent dans le cadre du combat des pouvoirs publics afin d'améliorer l'offre de santé répertorié dans les douze batailles du gouvernement.

Page 3, 4 et 5

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université Marien-Ngouabi et l'Ifasic liés par un accord cadre



L'échange de parapheurs entre les signataires

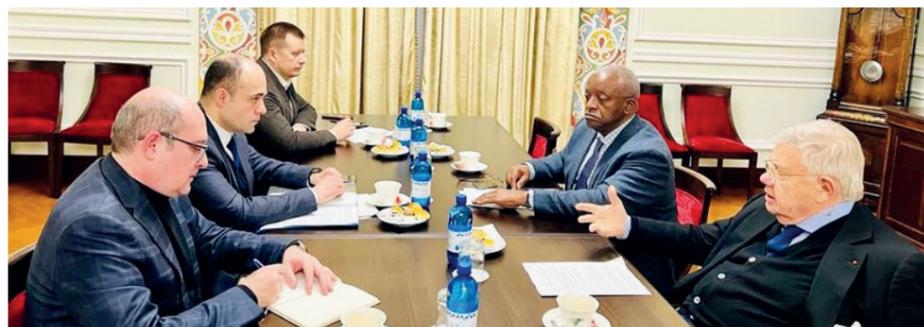
formation et de la communication (Ifasic), le Pr Jean-Richard Kambayi Bwatshia, ont signé hier à Brazzaville un accord-cadre de coopération. Le document paraphé vise à définir les modalités de coopération scientifique, pédagogique et administrative entre les deux structures universitaires de la République du Congo et de la République démocratique du Congo.

Le président de l'Université Marien-Ngouabi, le Pr Gontran Ondzotto, et le recteur de l'Institut facultaire des sciences de l'in-

Page 3

CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

La Fondation Brazzaville s'implique dans la médiation



Les délégués de la Fondation Brazzaville en réunion avec des représentants de haut niveau du ministère des Affaires étrangères ukrainien

Une délégation de la Fondation Brazzaville a séjourné du 13 au 14 février à Kiev, en Ukraine, où elle a échangé avec les hautes autorités du pays. Composée de l'ancien Premier ministre de l'Ouganda, Amama Mbabazi, et de Jean Yves Olivier, respectivement membre du Conseil consultatif et pré-

sident-fondateur de la Fondation Brazzaville, cette délégation avait séjourné en décembre dernier à Moscou en Russie. Elle se rendra ensuite à Addis-Abeba, en Ethiopie, en marge du sommet de l'Union africaine pour rendre compte aux chefs d'Etat africains concernés.

Page 2

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

Les Diables noirs visent les quarts de finale

Les Diablotins vont affronter Daring Club Motema Pemba de Kinshasa, dimanche à Luanda, en Angola, en match comptant pour la deuxième journée de la phase de poules de la Coupe africaine de la confédération. Cette confrontation est décisive pour les Diables noirs qui ont battu lors de la première journée le club nigérian Ri-

vers united. « Il faudra que nous prenions toutes les dispositions pour que nous puissions déjà nous mettre à l'abri. Un bon résultat nous permettra de faire un pas important vers les quarts de finale », a déclaré le coach de Diables noirs, Barthélémy Ngatsono.

Page 16

ÉDITORIAL

Secteur informel

Page 2

ÉDITORIAL

Secteur informel

Il est évident que ni l'Etat ni les entreprises du secteur privé ne peuvent, à eux seuls, absorber le volume des jeunes issus chaque année du système éducatif classique. La réalité étant telle, le gouvernement congolais envisage, avec l'appui des acteurs privés et des partenaires au développement, d'œuvrer à l'amélioration du cadre juridique légal qui vise à formaliser les entreprises informelles.

La mise en place d'un tel dispositif spécifique renforcera l'impact de diverses initiatives en faveur de l'insertion socio-économique des jeunes. Elle permettra une meilleure protection et donnera un avenir à cette jeunesse qui ne manque pas de dynamisme à travers l'élaboration d'une politique nationale de l'économie informelle pour mieux structurer les groupements coopératifs qui foisonnent à travers le pays.

Dans cet élan, la création d'un Fonds de microcrédit par les pouvoirs publics est à louer. Car l'environnement particulièrement contraignant favorise très peu l'émergence des entreprises informelles pourtant capables d'impulser le développement économique espéré.

Pourvoyeur d'emplois pour les jeunes, ce secteur tourne au ralenti et ne peut contribuer au produit intérieur brut national faute de soutien. La question étant aujourd'hui au cœur des préoccupations du gouvernement, mobiliser davantage des partenaires bilatéraux, multilatéraux et les organisations de la société civile reste un défi.

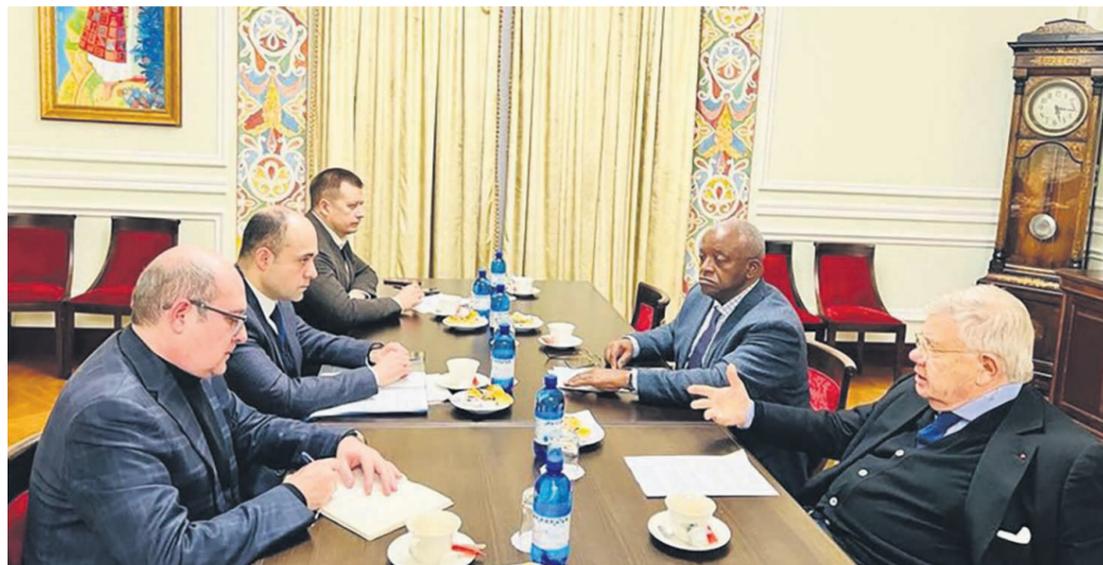
Un challenge que devra relever le ministère de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Économie informelle au terme des premières assises nationales organisées récemment à Brazzaville.

Les Dépêches de Brazzaville

CONFLIT RUSSIE-UKRAINE

La Fondation Brazzaville invitée à Kiev pour une consultation

Une délégation de la Fondation Brazzaville, composée d'Amama Mbabazi, ancien Premier ministre de l'Ouganda et membre du Conseil consultatif de la Fondation, et de Jean-Yves Ollivier, président fondateur de la Fondation, a effectué une visite de deux jours à Kiev, les 13 et 14 février. Accueillie chaleureusement, elle a pris part à des réunions au ministère des Affaires étrangères, puis au bureau du président.



La visite en Ukraine a été précédée d'un déplacement fructueux en Fédération de Russie, en décembre dernier, durant lequel les représentants de la Fondation ont rencontré ceux du gouvernement russe, à Moscou.

Organisation de la société civile basée à Londres, la Fondation Brazzaville a pour objectif principal de promouvoir la paix par la résolution des conflits. Dans le cas du conflit entre la Russie et l'Ukraine, elle joue un rôle facilitateur en réponse à la demande de plusieurs chefs d'État africains qui ont lancé une initiative visant à un processus de dialogue pa-

cifique et une fin rapide du conflit en Ukraine.

De Kiev, la délégation de la Fondation va se rendre à Addis-Abeba, en marge du sommet de l'Union africaine, pour informer les chefs d'État africains impliqués. L'ancien président du Nigeria, Olusegun Obasanjo, par ailleurs membre du Conseil consultatif de la Fondation Brazzaville, devait conduire la délégation à Kiev, mais il s'y était vu empêché par d'autres engagements. Il fera partie de la délégation qui rendra compte aux chefs d'État africains concernés réunis à Addis-Abeba.

Marie Alfred Ngoma

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Gombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint

Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndongidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

SANTÉ PUBLIQUE

Les présidents des Comités de direction des hôpitaux nommés

En Conseil de ministres du 15 février, les présidents des comités de direction de trois hôpitaux et du Laboratoire national de santé publique ont été nommés.

Le professeur titulaire Cames d'orthopédie-traumatologie, Armand Moyikoua, est nommé président du Comité de direction du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville. A l'hôpital spécialisé Mère-Enfant Blanche-Gomes, c'est Léon Hervé Iloki, professeur titulaire honoraire de gynécologie obstétrique et biologie de la reproduction, qui assumera les fonctions de président du Comité de direction.

Quant au professeur titulaire en hématologie et médecine interne, Alexis Elira Dokiekas, il sera à la tête du Comité de direction de l'hôpital Adolphe-Sicé, pendant que le docteur en médecine, spécialiste en sciences de santé, Léon Jean-Jacques Moka est nommé président du Comité de direction de l'Hôpital de Dolisie, tandis que Raphaël Taty-Taty, infectiologie-virologue, prend la tête du Comité de direction du Laboratoire national de santé publique.

Il convient de rappeler qu'un



Pr Armand Moyikoua



Pr Léon Hervé Iloki



Pr Alexis Elira Dokiekas

Comité de direction a pour mission d'élaborer un projet stratégique d'une structure pour, entre autres, atteindre les objectifs qui lui sont assignés. C'est le travail à faire pour l'ensemble des cadres

nitaires susmentionnées. Armand Moyikoua, Léon Hervé Iloki, Alexis Elira Dokiekas, Jean-Jacques Moka et Raphaël Taty-Taty sont tous spécialistes des questions de santé et connaisseurs des défis

L'expérience, le savoir-faire que ces derniers vont mettre à contribution pourraient donc aider le gouvernement à gagner la première de ses douze batailles. « *Pas d'avenir prospère pour le Congo sans un*

ministre lors de la présentation du programme d'action du gouvernement devant la représentation nationale, le 21 juin 2021. Les présidents des comités de direction des structures sanitaires sont nommés au moment où se tiennent à Owando, dans le département de la Cuvette, les travaux de la revue des plans de travail budgétisés 2022 et la priorisation des interventions des structures du ministère de la Santé et de la Population.

Rominique Makaya

« Pas d'avenir prospère pour le Congo sans un peuple en bonne santé »

élevés à la tête des comités de direction des structures sa-

auxquels le pays est confronté en matière d'offre de soins.

peuple en bonne santé », comme l'annonçait le Premier

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université Marien-Ngouabi et l'Ifasic signent un accord de coopération

L'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (Ifasic) de la République démocratique du Congo (RDC) et l'Université Marien-Ngouabi (UMNG) du Congo sont désormais liés par un accord de partenariat. Le but est de coopérer dans le cadre de différents programmes d'enseignement et de recherche en vue d'accroître les qualifications du corps professoral et des étudiants des deux universités.

L'accord-cadre de coopération a été signé le 16 février, à Brazzaville, par le recteur de l'Ifasic, le Pr Jean Kambayi Bwatsha, et le président de l'UMNG, le Pr Gontran Ondzotto. Dans le but de rendre dynamique ce partenariat, cet accord cadre prévoit, entre autres, de définir les modalités de coopération scientifique, pédagogique et administrative entre les deux universités. Les deux parties, dans la mesure de leurs moyens et disponibilités, s'efforceront de promouvoir des relations de coopération, notamment sous les formes suivantes : échange d'enseignants, de chercheurs et de personnels administratifs, d'étudiants de niveau master et doctorat ; réalisation de projets communs de recherche ; organisation conjointe de stages, de séminaires et de colloques ; échange d'informations scientifiques et techniques et de publications ; codirection ou co-tutelle de thèses de doctorat (...).

« Cet accord, comme vous l'avez si



Photo de famille-DR

bien dit, a commencé depuis un certain temps, et a aujourd'hui la chance d'être finalisé. Au nom de notre université qui est aujourd'hui l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication, qui d'ici peu va devenir l'Université technologique des sciences de l'infor-

mation et de la communication, et au nom de l'enseignement supérieur en général, nous sommes heureux, je dois vous le dire, que ceci doit continuer... », a assuré le recteur de l'Ifasic.

Dans ses articles 3, 4 et 15, l'accord prévoit également que son élargissement aux facultés,

écoles, instituts ou départements des deux universités doit se faire par avenant précisant les conditions et les domaines spécifiques de chaque partenariat. Le nombre d'enseignants, de chercheurs et agents administratifs accueillis dans l'une et l'autre université est fixé chaque année, d'un commun

accord, par les deux parties. Pour chaque mission d'enseignement, l'université d'accueil prend à sa charge les frais de transport international, les frais de séjour et honoraires des enseignants invités et assure le transport local.

Pour le président de l'UMNG, cet accord est une aubaine. « *Jose croire que cet accord de partenariat permettra à ce que nos liens soient renforcés, surtout que la République démocratique du Congo fait partie depuis un certain nombre d'années de l'espace Cames et nous osons croire que cette coopération, cet accord, va s'approfondir pour l'élargissement du champ d'action et que l'avenir nous soit meilleur pour nos deux institutions* », a indiqué le Pr Gontran Ondzotto.

A noter que le présent accord cadre est établi pour une période de cinq ans à compter de la date de signature par les deux parties. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Guillaume Ondze

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 15 février 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 15 février 2023 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Treize affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir : Cinq projets de décret au titre du ministère des Hydrocarbures ; Trois projets de décret au titre du ministère de l'Economie forestière ; Quatre projets de décret au titre du ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé ; Des nominations au titre du ministère de la Santé et de la Population.

I/- Ministère des Hydrocarbures

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres trois séries de décret.

La première série concerne deux projets de décret portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) de deux permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux, le premier étant dit « permis Loango III » et le second dit « permis Zatchi III ».

Initialement attribués pour 20 ans aux sociétés SNPC, ENI Congo et Total E&P Congo, ces deux permis ont été entérinés par deux lois du 13 juin 2014. Situés dans le bassin côtier, et d'une superficie respective de 115,761 km² et de 77,5 km², ils font à présent l'objet, après les retraits des sociétés ENI et Total notifiés à l'administration des hydrocarbures par courriers du 29 juin 2021, d'une mise en valeur sollicitée par la SNPC, associée aux sociétés Ammat Global resources, Transfal, Bluegreen et Rosetti.

Conformément aux dispositions légales, les sociétés susmentionnées, à l'exception de la SNPC, devront s'acquitter du versement à l'Etat d'un bonus d'attribution du permis d'exploitation, considéré comme un coût pétrolier non récupérable.

C'est dans ce contexte que le Conseil des ministres a été amené à examiner et adopter les deux projets de décret portant attribution, pour le premier, d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux, dit « permis Loango III » et, pour le second, d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux, dit « permis Zatchi III ».

Poursuivant son propos, le ministre Itoua a soumis à l'examen des membres du Conseil un projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Tilapia II ».

Ce permis, situé à la fois en onshore et en offshore, et limité par les permis de recherches Kayo et Marine III, a été initialement attribué à la SNPC en 2005, pour une durée de 10 ans renouvelable pour 5 ans. Il est définitivement arrivé à expiration le 17 juillet 2020. Son exploitation était depuis lors assurée par la société Sonarep. Par lettre du 3 mai 2022, la SNPC a présenté à l'administration une demande d'attribution de ce permis. A l'issue de l'enquête d'utilité publique prescrite par les textes, la société associée à la SNPC, à savoir la société Olive Energy, a été déclarée apte à assurer le rôle d'opérateur du permis d'exploitation Tilapia II, le groupe contracteur étant constitué, outre les deux sociétés précitées, de la DMT Overhood comme associée.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Tilapia II ».

Enfin, et présentant ensemble les projets de décret portant attribution à la SNPC, pour le premier, d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Nanga II bis » et, pour le second, d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Nanga IV », le ministre ITOUA a précisé que ces deux permis sont situés dans la zone onshore du bassin côtier dans le département du Kouilou. D'une superficie respective de 784 km² et 108,9 km², ces deux permis ont antérieurement permis à la société Wing Wah de mettre en évidence des réservoirs minéralisés en hydrocarbures.

C'est ainsi qu'en dates respectives du 12 janvier 2023 pour le premier permis et du 18 octobre 2022 pour le second, la société Dingheng Mining Co. Ltd a manifesté son intérêt pour leur reprise.

Ces deux permis font ainsi l'objet d'une durée respective de 4 ans renouvelables deux fois pour 3 ans. Le groupe contracteur inclut, pour chaque permis, la société SNPC, titulaire du permis. La société Dingheng Mining Co. Ltd versera à l'Etat un bonus d'attribution du permis d'exploration pour chaque permis.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décret portant attribution à la SNPC, pour le premier, d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Nanga II bis » et, pour le second, d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Nanga IV ».

II/- Ministère de l'Economie forestière

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière en mission, M. Paul Valentin Ngobo, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, a soumis à l'examen du Conseil des ministres trois projets de décret.

Ces textes sont pris en application de la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier. Ils matérialisent la volonté des pouvoirs publics de garantir une gestion durable, contrôlée, parcimonieuse transparente et participative des ressources forestières.

Le premier texte est un projet de décret qui détermine les modalités d'exercice du consentement libre, informé et préalable en matière de classement d'une forêt. Pris en application de l'article 40 de la loi portant code forestier, il s'agit d'une innovation en matière de gouvernance. Par ce texte, notre pays se conforme aux engagements pris au niveau international, dans le cadre de la gestion participative

et inclusive des ressources naturelles, du respect des droits des communautés locales et notamment des populations autochtones.

Le deuxième texte est un projet de décret portant attributions, composition et fonctionnement de la commission interministérielle de validation des études d'inventaire des ressources forestières et des études complémentaires. Faite en application de l'article 84 du code forestier, l'institution de cette commission est un gage de respect des Objectifs de développement durable, de transparence et de consolidation de la fiabilité des données d'inventaire et des études associées, bases sur lesquelles sont prises les décisions concernant les ressources forestières.

Enfin, le troisième texte, à savoir un projet de décret portant attributions, composition et fonctionnement de la commission forestière, se rapporte à la mise en œuvre de l'article 141 du code forestier. Cet organe est déterminant dans la chaîne de la gouvernance forestière ; il est garant de la transparence du processus d'attribution des titres d'exploitation dans le secteur forestier.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décret examinés : le premier qui détermine les modalités d'exercice du consentement libre, informé et préalable en matière de classement d'une forêt ; le deuxième portant attributions, composition et fonctionnement de la commission interministérielle de validation des études d'inventaire des ressources forestières et des études complémentaires et le troisième portant attributions, composition et fonctionnement de la commission forestière.

III/- Ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, a soumis à l'examen du Conseil des ministres quatre projets de décret ; les trois premiers, pris en application de la loi n°20-2015 du 29 octobre 2015 réglementant le système national de normalisation et de gestion de la qualité, consacrent l'alignement de notre pays sur les normes internationales et les unités de grandeur et de mesure applicables dans leurs domaines respectifs.

Il s'agit en premier lieu du projet de décret déterminant les unités et grandeurs multiples et sous-multiples correspondant au système international d'unités en République du Congo. Pris en application des dispositions des articles 10, 11 et 12 de la loi précitée, le texte précise que le système international d'unités est un ensemble de grandeurs physiques qui permet de tout mesurer, de l'infiniment petit à l'infiniment grand. Ce système, capital dans l'industrie et la vie courante, compte sept unités de base : le mètre, le kilogramme, la seconde, l'ampère, le kelvin, le candela et la mole.

Le projet de décret précise les unités de base et les autres unités, et ce conformément aux unités adoptées par la Conférence générale des poids et mesures, instance internationale chargée d'assurer l'unification mondiale des mesures.

Le deuxième texte est un projet de décret fixant les conditions et les modalités d'attribution, d'usage, de suspension et de retrait de la marque nationale de conformité aux normes. Mis en œuvre par l'agence congolaise de normalisation et de la qualité, le processus de certification est matérialisé par l'apposition de la marque nationale de conformité. Le décret soumis à l'examen du Conseil propose ainsi la création de la marque nationale de conformité aux normes, représenté par le « NCGO », qui signifie « conformité aux normes congolaises ». L'apposition de cette marque sur un produit signifie que celui-ci remplit les conditions prescrites des spécifications techniques fixées dans une norme congolaise. Il s'agit donc d'une garantie pour les consommateurs quant à la qualité des services et produits mis à leur disposition.

Le troisième texte est un projet de décret fixant les modalités de contrôle métrologique légal des instruments de pesage à fonctionnement non automatique. Un instrument de pesage non automatique est un instrument nécessitant l'intervention d'un opérateur au cours du processus de pesée, pour décider que le résultat de la pesée est acceptable. Les instruments concernés par le décret sont ceux utilisés dans les cas suivants : transactions commerciales, sécurité, santé publique, protection de l'environnement ; opérations postales, répartition des produits ou marchandises, détermination de la valeur d'un objet, détermination de la quantité d'un produit, etc.

Le décret précise les obligations des utilisateurs des instruments de mesure, définit le type de vérifications, fixe leur périodicité, les exigences réglementaires et les conditions dans lesquelles la surveillance métrologique est effectuée ainsi que les conditions d'agrément des organismes intervenant dans le domaine de la métrologie légale.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les trois projets de décret soumis à son examen, à savoir, pour le premier, le décret déterminant les unités et grandeurs multiples et sous-multiples correspondant au système international d'unités en République du Congo ; pour le deuxième, le décret fixant les conditions et les modalités d'attribution, d'usage, de suspension et de retrait de la marque nationale de conformité aux normes ; enfin, pour le troisième, le décret fixant les modalités de contrôle métrologique légal des instruments de pesage à fonctionnement non automatique

Le ministre Fylla Saint-Eudes a ensuite présenté un projet de décret portant approbation des statuts de l'Office congolais de la propriété industrielle. Il est pris en application de la loi n°70-2022 du 16 août 2022 portant création de cette structure. L'office a pour missions de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de propriété industrielle et d'assurer la représentation au Congo de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le décret portant approbation des statuts de l'Office congolais de la propriété industrielle

IV/- Nominations

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes pour le ministère de la Santé et de la Population.

Président du Comité de direction du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville : M. Armand Moyikoua, professeur titulaire CAMES d'orthopédie-traumatologie ; Président du Comité de direction de l'Hôpital spécialisé mère-enfant Blanche Gomes : M. Léon Hervé Iloki, professeur titulaire de gynécologie obstétrique et biologie de la reproduction ; Président du Comité de direction de l'Hôpital Adolphe Sice : M. Alexis Elira Dokekias, professeur titulaire en hématologie et médecine interne ; Président du Comité de direction de l'Hôpital général de Dolisie : M. Léon Jean-Jacques Moka, docteur en médecine, spécialiste en sciences de la santé ; Président du Comité de direction du Laboratoire national de santé publique : M. Raphaël Taty-Taty, infectiologue-virologue.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h00.

Fait à Brazzaville, le 15 février 2023

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin Mougalla

AVIS D'APPEL D'OFFRE RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT

« Diagnostic opérationnel, financier et comptable assorti des recommandations en vue de redresser la situation de la société de transport urbain ». Termes de référence

I-Contexte général et justification

En réponse au phénomène de morcellement de trajet, dit « demi-terrain », pratiqué par les transporteurs privés pénalisant la population, le Gouvernement a créé en 2015 une société de transport urbain, dénommée société de transport public urbain (STPU), en collaboration avec les mairies de Brazzaville et Pointe Noire, pour desservir les artères des deux grandes villes du pays. A cet effet, le gouvernement a acquis 220 bus financés par le budget de l'Etat, mis à la disposition de la société et en circulation à Brazzaville et Pointe Noire.

Suite à des grèves répétition au sein de la STPU, celles-ci ont entraîné la fermeture de la structure en janvier 2018, de suite de la décision du gouvernement, pour des besoins de restructuration et d'harmonisation avec les textes et pratiques de l'OHADA.

La société, en proie aux difficultés structurelles et économiques, a quand même redémarré les activités en mai 2019 avec un supplément de 70 bus reçus de la coopération entre le Congo et l'Inde.

A date, il n'y a que 36 bus (dont 22 à Brazzaville et 14 à Pointe noire) qui fonctionnent tant bien que mal, et face à cette réalité, la STPU ne peut faire face à ses charges d'exploitation.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement relative à l'augmentation du prix du carburant prises par le Gouvernement, celui-ci entend remettre sur pied la STPU afin d'alléger les souffrances de la population, déjà victime de la crise économique et financière. Pour ce faire, avant de procéder à tout financement supplémentaire, le Gouvernement voudrait savoir la situation globale exacte de la société.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement entend recruter une firme en vue de réaliser un audit comptable et financier, ainsi que l'audit opérationnel et organisationnel, au 31 décembre 2022.

II- Objectifs

L'objectif principal de la mission est la conduite de deux audits :

- L'audit opérationnel et organisationnel ;
- L'audit comptable et financier.

Plus spécifiquement, le cabinet d'audit aura pour mandat de :

- Dresser la situation exacte de la STPU ;
- Conduire un diagnostic financier et comptable de la SPC en se basant sur l'analyse des trois derniers états financiers et du bilan au 31 décembre 2022 ;
- Conduire un diagnostic opérationnel et organisationnel de la STPU ;
- Apprécier la gouvernance la STPU ainsi que ses organes de contrôle sur la base des critères suivants : périodicité des réunions du Conseil d'Administration (CA), comptes rendus des réunions du CA, rapports d'activité, rapports financiers, existence et application de manuels de procédures administratives et financières ;
- Proposer une politique et une stratégie en indiquant les actions et mesures d'accompagnement ;
- Proposer un modèle économique pour la structuration de la STPU ;
- Faire des recommandations pour la viabilité de la STPU (ressources humaines, capacités organisationnelles, équipements et matériels, système de suivi et d'information, base de données, formation, mise à niveau des systèmes comptable et financier, restructuration, etc.).

III- Résultats attendus

La mission devra atteindre les deux principaux résultats suivants :

- 1) Dresser un état des lieux de la STPU :

- En élaborant un bilan d'inventaire au 31/12/2022 ;
- En produisant un rapport sur l'audit comptable et financier ;
- En produisant un autre rapport sur l'audit opérationnel et organisationnel.

2) Faire des recommandations afin de renforcer la gestion, la qualité du service les performances de la STPU. A ce titre, le cabinet devra :

- Proposer une organisation pour un fonctionnement optimal de la structure ;
- Proposer une politique et une stratégie pour la bonne marche de la structure ;
- Proposer un modèle économique adapté à la STPU.

IV- Livrables à fournir

Le cabinet prestataire remettra au cabinet du Ministre en charge du portefeuille public une note synthèse spécifique à chaque étape de l'audit de la SPC et les points entravant l'accomplissement de la mission. Chaque note sera discutée entre les parties concernées au cours de la séance de restitution des travaux.

L'auditeur devra produire deux rapports :

- Rapport d'audit comptable et financier des comptes 2020, 2021 et 2022 ;
- Rapport d'audit opérationnel et organisationnel.

Ces rapports seront adressés au Ministre en charge du portefeuille public.

V- Conditions de soumission à remplir

Peuvent faire acte de candidature, toutes personnes morales régulièrement inscrites au tableau de l'ordre national des Experts-comptables du Congo installées au Congo. Le candidat devra également justifier d'une expérience avérée dans la réalisation des travaux d'audit et/ou de commissariat aux comptes ainsi que d'une bonne connaissance des entreprises publiques en général, et congolaises en particulier.

Il doit remplir les conditions requises ci-après :

- Avoir une expérience confirmée d'au moins dix (10) ans en audit et/ou en commissariat aux comptes ;
- Avoir conduit au moins cinq (5) missions d'audit opérationnel et de commissariat aux comptes au cours des trois (3) dernières années ;
- Disposer des ressources humaines ci-après :
 - o Au moins un expert-comptable agréé CEMAC inscrit au tableau de l'ordre national des experts comptables du Congo et ayant une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'audit et/ou du commissariat aux comptes ;
 - o Des auditeurs confirmés, avec un diplôme de master ou diplôme équivalent, ayant au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'audit et/ou du commissariat aux comptes.

VI- Critères administratifs d'éligibilité et de qualification des soumissionnaires

a) Critères administratifs

Les documents administratifs à fournir sont :

- une attestation récente d'inscription à l'ordre national des experts comptables du Congo (ONEC) ;
- une présentation succincte du cabinet comprenant : sa forme juridique, sa date de création, la composition de son personnel clé doté d'une expérience avérée dans les principaux domaines d'activités, les références des missions d'audit opérationnel et de commissariat aux comptes effectuées (référence d'au moins cinq (5) missions exécutées dans chaque catégorie) ;
- un extrait du registre du commerce et crédit mobi-

lier (RCCM) ;

- une attestation judiciaire de non-faillite ;
- une attestation de non redevance de la CNSS en cours de validité ;
- un certificat de moralité fiscale, une attestation de redevance ainsi que la patente en cours de validité.

b) Critères de qualification

Le cabinet sera sélectionné conformément à la méthode de sélection basée sur la qualité technique et le coût. Le dossier de soumission pourra comporter en outre, toutes autres informations exigées par le Ministère en charge du portefeuille public en cas de besoin.

c) Critères techniques

La proposition technique des soumissionnaires doit comprendre les documents ci-après :

- la lettre de soumission dûment remplie, signée et adressée au Ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;
- les termes de référence tels que figurant dans le dossier d'appel d'offres, paraphés à chaque page par le soumissionnaire ;
- le descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ;
- la composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres ;
- les références des experts-comptables et auditeurs (CV succinct indiquant au moins trois noms des personnes référentes, expériences y compris les renseignements sur les missions pertinentes exécutées et la liste des prestations similaires réalisées) ;
- la lettre d'engagement et de disponibilité du personnel spécialisé (déclaration du soumissionnaire s'engageant à exécuter la prestation conformément aux clauses et conditions de la demande de proposition).

Les offres doivent être soumises au plus tard le 1er mars 2023 à l'adresse ci-dessous :

Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public,
Boulevard Denis Sassou Nguesso, 6e étage.

d) Critères d'évaluation

d) Critères d'évaluation

N°	Libellés	Points
1	Présentation générale de l'offre	5
2	Le CV du responsable d'équipe rempli les critères ci-dessous :	25
	Formation	7
	Expériences professionnelles	10
	Compétences	8
3	Les CV des membres de l'équipe remplissent les critères ci-dessous :	25
	Formation	5
	Expériences professionnelles	15
	Compétences	5
4	Adéquation du programme de travail avec la méthodologie	25
5	Offre financière	20
	TOTAL	100

VI. Financement des prestations

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le budget de l'Etat.

VII. Modalité de paiement

Les modalités de paiement des honoraires seront arrêtées de commun accord à travers le contrat de service liant le cabinet retenu par le Ministère en charge du portefeuille public.

Fait à Brazzaville, le
Le directeur de cabinet
Sylvain LEKAKA

NAUFRAGE AU LARGE DES CÔTES LIBYENNES

Au moins 73 migrants présumés morts

Au moins 73 migrants sont portés disparus et présumés morts à la suite d'un naufrage au large des côtes libyennes, le 14 février, a indiqué dans un communiqué l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

« Le bateau, qui transportait environ 80 personnes, serait parti de Qasr Alkayar le 14 février en direction de l'Europe », a détaillé l'OIM. Selon cette agence onusienne, sept survivants, qui ont regagné les côtes libyennes dans des conditions extrêmement difficiles, sont actuellement à l'hôpital. Pour le moment, onze corps ont été retrouvés par le Croissant-Rouge libyen et la police locale. D'après l'agence des Nations unies pour les migrations, la Méditerranée centrale est l'une des routes migratoires la plus dangereuse du monde.

De son côté, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) indique que 1368 migrants et réfugiés y ont disparu en 2022. Entre janvier et décembre de cette année-là, le HCR estime à 160 100 le nombre d'arrivées en Europe par les routes maritimes de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord-Ouest. Au total, l'agence onusienne a recensé 2 583 morts et disparus dans ces routes maritimes périlleuses de la Méditerranée. Avant ce dernier naufrage au large des côtes libyennes, le HCR a comptabilisé 88 morts et disparus sur cette voie maritime depuis le début de l'année.

Depuis janvier, le total des arrivées de migrants et réfugiés en Europe est estimé à 10 672 dont 10 399 arrivées par la mer en Italie, en Grèce, en Espagne, à Chypre et à Malte. Face à ces drames, l'OIM ne cesse d'appeler à des actions concrètes des Etats membres, à savoir l'augmentation des capacités de sauvetage en mer, l'établissement de mécanismes clairs et sûrs de débarquement, mais aussi des règles régulières pour les migrations légales.

Noël Ndong



Des migrants se retrouvent à l'eau tandis que d'autres s'accrochent à un centifloat avant d'être secourus par une équipe du Sea Watch-3. Copyright © africanews

ÉCHÉANCE 2030

Donner à l'humain la priorité dans la réalisation des ODD

La présidente du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies, Lachezara Stoeva, estime qu'il est impératif de donner la priorité à l'être humain si l'on veut réaliser les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à l'échéance de 2030.

« Donner la priorité à l'humain signifie que nous devons créer des opportunités pour les jeunes d'accumuler des connaissances et des compétences pertinentes pour le marché du travail par l'éducation, la formation et une expérience professionnelle précoce », a déclaré Lachezara Stoeva. Les faibles projections actuelles en matière de croissance économique mondiale l'exigent. Dans un contexte de crises mondiales multiples et interconnectées, il est essentiel de donner aux gens des outils nécessaires pour construire des sociétés et des économies résilientes afin de faire avancer les efforts visant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, a poursuivi la présidente du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies, à l'ouverture de la 61e session de la Commission. Elle a présenté les meilleurs moyens d'y parvenir.

A mi-chemin de l'échéance de 2030

À mi-chemin de l'échéance de 2030 pour la réalisation de l'ensemble des 17 ODD, elle a rappelé la responsabilité des États membres alors que le monde poursuit sa transition vers des économies et des sociétés à faible émission de carbone et respectueuses de l'environnement. « Pour assurer une transition équitable et inclusive, les gouvernements ont la responsabilité de donner la priorité aux personnes », a poursuivi Lachezara Stoeva. Cela nécessite des politiques qui facilitent la reconversion des travailleurs ainsi qu'une série d'autres actions, notamment une aide à la recherche d'emploi adaptée, des cours d'apprentissage flexibles, des programmes d'emploi et des incitations à l'embauche et à la transition.

Une protection sociale universelle

Lachezara Stoeva a expliqué que l'adoption d'une approche centrée sur l'être humain passe en partie par la mise en place d'un filet de sécurité sociale universel permettant à cha-

cun d'accéder à une protection complète, adéquate et durable. Le rôle critique des systèmes de protection sociale - mis à nu par la pandémie de covid-19 - reste partie intégrante des efforts des États pour construire des économies et des sociétés résilientes afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Investir dans les capacités humaines est également essentiel pour répondre aux demandes émergentes et futures du marché du travail, déjà affectées par des facteurs tels que la transformation numérique, les tendances démographiques et le changement climatique. Ce qui nécessite des efforts supplémentaires en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage. « Ces efforts doivent instiller les valeurs d'inclusion, de durabilité et de partenariat inscrites dans l'Agenda 2030 », a-t-elle souligné, invitant à passer de la parole aux actes. Les discussions de la commission porteront sur la création d'un travail décent et sur son lien avec les inégalités et la pauvreté.

N.Nd.

UNION EUROPÉENNE

22 millions d'euros débloqués pour des réfugiés venus de Libye

L'ambassadeur de l'Union européenne (UE) en visite au Rwanda a annoncé un financement renouvelé de 22 millions d'euros jusqu'en 2026 pour soutenir l'accueil par le pays des réfugiés transférés depuis la Libye.

En 2019, le Rwanda a signé un accord avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) pour évacuer les réfugiés et demandeurs d'asile ayant besoin d'une protection internationale de la Libye vers le Rwanda. Depuis septembre 2019, le HCR a évacué au moins 1 453 réfugiés et demandeurs d'asile de Libye. Parmi eux, plus de 900 ont déjà quitté le Rwanda pour se réinstaller dans d'autres pays, la majorité dans des pays de l'UE, notamment la Suède, la France, la Belgique et la Finlande. Le prochain vol en provenance de Libye est prévu pour le mois de mars. « C'est un partenariat qui met ensemble le Rwanda, l'Union africaine et le HCR. Nous, on considère que ce sont des solutions africaines, pour des problèmes africains. Cela montre une générosité au sein du continent pour pouvoir accueillir des réfugiés qui sont dans des situations extrêmement dures », a déclaré Belén Calvo Uyarra, ambassadrice de l'UE au Rwanda. « Le financement supplémentaire pour les quatre prochaines années témoigne du succès que cette initiative a obtenu dans sa phase initiale », a-t-elle ajouté.

Ce dernier cycle de financement s'appuie sur un précédent programme de soutien de 12,5 millions d'euros entre 2019 et avril 2022. Ces réfugiés, principalement originaires des pays de la Corne de l'Afrique dont les espoirs de traverser la Méditerranée depuis la Libye vers l'Europe ont été réduits à néant, sont hébergés au centre du Mécanisme de transit d'urgence à Gashora, dans le district de Bugesera. La représentante du HCR dans le pays, Aissatou Ndiaye, a annoncé que « ce financement permet à l'organisation de fournir un certain nombre de services, notamment un abri et un soutien psychosocial ».

Yvette Reine Nzaba

SÛRETÉ ET SÉCURITÉ EN MER

Le projet We CAPS forme les cadres en gestion de crise interservices

Une formation à la gestion de crise interministérielle au profit des autorités congolaises a été organisée, du 7 au 10 février à Pointe-Noire, dans le cadre du projet de l'Union européenne We CAPS (Western and Central Africa port security), mis en œuvre par Expertise France.

Vingt-six personnes appartenant aux différents services et administrations du Congo ont pris part à la formation. L'objectif a été de permettre aux différents participants de partager leurs expériences sur le dispositif de crise existant, de maîtriser les démarches et outils méthodologiques de la gestion de crise, de situer et de comprendre l'importance des rôles ainsi que des responsabilités des acteurs de la gestion de crise interservices.

Dispensée par Fabrice Tollari, expert gestion de crise We CAPS qui avait à ses côtés Samuel Champon, expert en sécurité, cette formation a permis aux participants de suivre des enseignements théoriques et pratiques visant à s'approprier l'environnement interservices congolais de crise et d'acquérir une vision commune des responsabilités ainsi que des actions pouvant être menées en situation de crise, les principes fondamentaux de la gestion de crise interservices, d'aborder les principes de prise de décision et les comportements humains en situation de crise, les grands principes



de communication de crise.

Un exercice de crise sur table de niveau politique et stratégique a été effectué à la fin, sanctionnant la formation théorique. « Nous devons, chers participants au séminaire, nous approprier fondamentalement et avec beaucoup de clairvoyance les enseignements reçus en vue de les traduire en actes en cas de situation événementielle susceptible de troubler le cours du fonctionnement des structures », a dit Jean-Charles Ondoda, secrétaire général du département de Pointe-Noire. « La formation en gestion de crise, dans un environnement interministériel ou services au profit des autorités de notre pays, vient encore insuffler

un nouvel élan de performance et de compétitivité de nos ports. Elle permet également de booster les infrastructures dans un ordre de fonctionnement rassurant. Mutualisons nos intelligences et nos pratiques pour une bonne gestion de crise dans notre département », a-t-il ajouté.

En félicitant la mobilisation manifestée par tous les participants au séminaire, Fabrice Tollari a dit : « Nous vivons dans un monde interconnecté où le moindre événement est susceptible, par un effet papillon, de déstabilisation des structures pouvant aller jusqu'à une situation de crise majeure », poursuivant : « Il apparaît de notre point de vue souhaitable de

poursuivre la formation dans les différents services et administrations et bien évidemment un niveau tactique afin que le Congo puisse disposer à terme d'un système homogène de gestion de crise dans le pays ».

Signalons qu'en février 2022, une formation à la gestion de crise a été organisée au profit des équipes dirigeantes du Port autonome de Pointe-Noire.

Le projet WeCAPS est un projet de l'Union européenne mis en œuvre par Expertise France. Il vise à renforcer les ports dans les Etats d'Afrique de l'Ouest et du centre contre les risques tant en termes de sécurité que de sûreté. A travers la formation en gestion de crise, l'Union européenne démontre sa volonté d'aider non seulement les ports partenaires mais aussi et dans une approche plus globale, les services étatiques associés d'Afrique de l'Ouest et du centre pour penser, prévenir et gérer les crises, avec un souci permanent de proposer des solutions adaptées à leurs besoins.

Nécrologie



LES CLANS

NTCHINTCHISSI, BOULOLO, TCHINVASSA, TCHIYOMBO, TCHIMANGA, VEUVE ET ENFANTS,

Ont la profonde douleur d'informer les parents, ami(e)s et connaissances, du rappel à Dieu de leur frère, père, grand-père, arrière grand-père,

Maître Marcel Roger Gnali-Gomes.

Décès survenu à Pointe-Noire, le **lundi 30 janvier 2023** à son domicile.

Le programme des obsèques se présente de la façon suivante:

Vendredi 17 février 2023

Levée de corps à la morgue de Pointe-Noire
Honneur judiciaire officiel à la cour d'appel de Pointe-Noire
Recueillement au domicile pour la dernière veillée, sis 284 avenue Felix-Tchicaya, quartier Lumumba/proche de Nina Service

Samedi 18 février 2023

Départ pour Diosso
Recueillement à Diosso
Absoute
Inhumation
Collations
Remerciements

Pour plus de détails, n'hésitez pas de vous rendre au lieu de la veillée.
Sincèrement

AVIS DE RECRUTEMENT

FONCTIONNAIRE CHARGÉ DE LA COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT (ADJOINT DE 1RE CLASSE), GESTION DES DONNÉES ET SUIVI ET COMMUNICATION DE RAPPORTS SUR LES RÉSULTATS

Intitulé publication : Fonctionnaire chargé de la coordination du développement (adjoint de 1^{re} classe), gestion des données et suivi et communication de rapports sur les résultats - administrateur recruté sur le plan national, NOB

Intitulé code d'emploi : FONCTIONNAIRE CHARGÉ DE LA COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT (ADJOINT DE 1RE CLASSE), GESTION DES DONNÉES ET SUIVI ET COMMUNICATION DE RAPPORTS SUR LES RÉSULTATS

Département / Bureau : Système des coordonnateurs résidents

Lieu d'affectation : BRAZZAVILLE

Période de candidature : 08/02/2023 - 22/02/2023

Pour postuler : <https://careers.un.org/lbw/jobdetail.aspx?id=201547&lang=fr-FR>

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Le roi Mohamed VI offre 2 000 tonnes de fertilisants au Gabon

En mission officielle en République gabonaise, sa majesté roi du Maroc, Mohamed VI, s'est entretenu le 15 février à Libreville avec son homologue gabonais, Ali Bongo Ondimba.

Le roi Mohamed VI a mis à profit sa visite au Gabon pour offrir à ce pays un don de 2 000 tonnes de fertilisants pour lui permettre de développer son agriculture. Ces engrais de qualité et adaptés au sol ainsi qu'aux cultures agricoles de la région vont permettre aux agriculteurs gabonais d'accroître leur production, dans l'objectif de faire du secteur de l'agriculture un levier de l'économie nationale et de croissance.

Une ambition que le Gabon caresse depuis bien des années pour lutter contre la crise alimentaire. Dans ce pays, le roi Mohamed VI était accompagné de son ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains de l'étranger, Nasser Bourita.

Ali Bongo Ondimba et son hôte ont fait le tour de la coopération et du partenariat bilatéral entre les deux pays. Des relations de coopération qui sont déjà fructueuses mais pour lesquelles ils souhaitent redynamiser au profit des peuples gabonais et marocains.

Firmin Oyé



Le roi Mohamed VI (à droite) et Ali Bongo Ondimba posant devant le don de fertilisants DR

CENTRAFRIQUE

Signature d'un plan intégré de sécurisation des élections locales

La Mission des Nations unies en République centrafricaine (Minusca) et les autorités du pays ont signé, le 14 février, à Bangui, un plan intégré de sécurisation des élections (Pise).

Le Pise a été paraphé par le Premier ministre, Félix Moloua; le président de l'Autorité nationale des élections, Mathias Barthélémy Morouba; et la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour la République centrafricaine, Valentine Rugwabiza.

Au lendemain de la signature, la Minusca a rappelé l'importance de cet outil en vue des élections locales de cette année ainsi que l'engagement nécessaire de toutes les parties nationales dans la tenue de scrutins pacifiques et inclusifs. « La signature du plan constitue un développement majeur et un outil essentiel dans la préparation et la sécurisation des élections mais aussi des synergies nécessaires pour des élections inclusives et apaisées », a indiqué le porte-parole de la Minusca, Vladimir Monteiro.

Selon lui, la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour la République centrafricaine

compte sur « le haut niveau d'engagement et la détermination de toutes les parties nationales à ne faire l'économie d'aucun effort, pour des élections apaisées, consensuelles, sans violence, inclusives et ouvertes à tous, y compris les groupes qui ont été traditionnellement marginalisés, les femmes et les jeunes ».

En outre, elle a félicité les forces de défense et de sécurité centrafricaines ainsi que la force et la police de la Minusca « pour la saine, intelligente et dynamique collaboration entre l'Etat centrafricain, les Nations unies et leurs forces

respectives aux services de la paix ».

Valentine Rugwabiza a aussi précisé que l'engagement du gouvernement en vue des scrutins encourage « les partenaires internationaux à mettre en œuvre l'appui nécessaire pour les élections locales en 2023 », ajoutant que « cette solidarité internationale, encore attendue en grande partie, appuiera les efforts, y compris financiers, du gouvernement centrafricain pour permettre le lancement de l'enregistrement des électeurs et la tenue à bonne date des élections locales ».

Par ailleurs, elle a réaffirmé la

disponibilité des Nations unies, conformément au mandat et aux ressources, à appuyer et à accompagner le gouvernement et les institutions nationales « vers des élections inclusives et apaisées qui contribueront à une stabilité durable en République centrafricaine ».

Dans le cadre des prochaines élections locales, le porte-parole a annoncé la tenue, la semaine dernière, de sessions de sensibilisation et d'éducation civique électorale dans les environs de Bossangoa, Bria et Sam-Ouandja, organisées par la Minusca et des partenaires locaux.

Pour sa part, le porte-parole de la force de la Minusca, le lieutenant-colonel Abdoul Aziz Ouédraogo, a fait état d'une situation sécuritaire relativement tendue, avec des incidents liés aux engins explosifs dans la partie Ouest de la Centrafrique. « Les Casques bleus rwandais et cambodgiens ont effectué une patrouille de longue distance à Bria-Ouadda-Sam-Ouandja, dans le Nord-Est du pays, tandis que les soldats de la paix zambiens ont marqué leur présence à Birao et dans ses environs », a-t-il expliqué. De son côté, le porte-parole de la police de la Minusca, le commissaire Serge Ntolo Minko, a souligné que trois sessions de renforcement de capacités ont lieu actuellement à Bangui concernant la police judiciaire, la circulation routière et le constat d'accident ainsi que la protection des civils en période électorale. Ces formations réunissent 85 policiers et gendarmes.

Yvette Reine Nzaba

« cette solidarité internationale, encore attendue en grande partie, appuiera les efforts, y compris financiers, du gouvernement centrafricain pour permettre le lancement de l'enregistrement des électeurs et la tenue à bonne date des élections locales »

AVIS D'APPEL D'OFFRE RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT

« Diagnostic opérationnel, financier et comptable assorti des recommandations en vue de redresser la situation de la société des pavés du Congo ». Termes de référence

I-Contexte général et justification

Dans le souci d'aménager les grandes villes du pays, le Gouvernement a créé la Société des Pavés du Congo (SPC) en avril 2016 dont l'objet social est la fabrication des pavés et des bordures vibrées, la distribution et la vente des pavés ainsi que les prestations de service dans le domaine des pavés. Née de la volonté des pouvoirs publics de résorber le problème de chômage de la jeunesse d'une part, la société des pavés du Congo répond à un but précis, celui d'assainir les voiries urbaines et les espaces publics avec le projet de construction des routes d'autre part.

Le pavage des avenues et ruelles étant au nombre des obligations sociétales des mairies, le Gouvernement a objectivement décidé de céder la société des pavés du Congo, dont le siège est situé à Brazzaville, à la mairie de Brazzaville.

Cependant, avant de procéder à ladite cession, le Gouvernement souhaite connaître la situation exacte de la société du point de vue organisationnel, financier et comptable, et les mesures à prendre le cas échéant, afin que la mairie de Brazzaville n'hérite pas d'une structure qui ne serait pas viable compte tenu de sa situation sociale, économique et financière actuelle.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement entend recruter une firme en vue de réaliser un audit comptable et financier, et mettre à jour l'audit opérationnel, au 31 décembre 2022.

II- Objectifs

L'objectif assigné à la mission est principalement l'audit comptable et financier ainsi que l'actualisation de l'audit opérationnel de la Société des Pavés du Congo (SPC) au 31 décembre 2022.

Plus spécifiquement, le cabinet d'audit aura pour mandat de :

- Dresser la situation exacte de la SPC ;
- Conduire un diagnostic financier et comptable de la SPC en se basant sur l'analyse des trois derniers états financiers et du bilan au 31 décembre 2022 ;
- Apprécier la gouvernance la SPC ainsi que ses organes de contrôle sur la base des critères suivants : périodicité des réunions du Conseil d'Administration (CA), comptes rendus des réunions du CA, rapports d'activité, rapports financiers, existence et application de manuels de procédures administratives et financières ;
- Proposer une politique et une stratégie en indiquant les actions et mesures d'accompagnement ;
- Faire des recommandations pour la viabilité de la SPC en vue d'un transfert de la société à la mairie de Brazzaville (ressources humaines, capacités organisationnelles, équipements et matériels, système de suivi et d'information, base de données, formation, mise à niveau des systèmes comptable et financier, restructuration, etc.).

III- Résultats attendus

La mission devra atteindre les deux principaux résultats suivants :

- 1) Dresser un état des lieux de la SPC :
 - En élaborant un bilan d'inventaire au 31/12/2022 en vue du transfert de la société à la mairie de Brazzaville, potentiel repreneur des activités de la SPC ;
 - En évaluant les droits du personnel dans le cadre d'un plan social global pour la continuité de l'activité ;
 - En actualisant l'audit opérationnel effectué.

2) Faire des recommandations afin de renforcer la gestion et les performances de la SPC. A ce titre, le cabinet devra :

- Proposer une organisation pour un fonctionnement optimal de la structure ;
- Proposer une politique et une stratégie pour la bonne marche de la structure et la rendre compétitive dans son domaine.

IV- Livrables à fournir

Le cabinet prestataire remettra au cabinet du Ministre en charge du portefeuille public une note synthèse spécifique à chaque étape de l'audit de la SPC et les points entravant l'accomplissement de la mission. Chaque note sera discutée entre les parties concernées au cours de la séance de restitution des travaux. L'auditeur devra produire deux rapports :

- Rapport d'audit comptable et financier des comptes 2020, 2021 et 2022 ;
- Rapport d'audit opérationnel et organisationnel.

Ces rapports seront adressés au Ministre en charge du portefeuille public.

V- Conditions de soumission à remplir

Peuvent faire acte de candidature, toutes personnes morales régulièrement inscrites au tableau de l'ordre national des Experts-comptables du Congo installées au Congo. Le candidat devra également justifier d'une expérience avérée dans la réalisation des travaux d'audit et/ou de commissariat aux comptes ainsi que d'une bonne connaissance des entreprises publiques en général, et congolaises en particulier.

Il doit remplir les conditions requises ci-après :

- Avoir une expérience confirmée d'au moins dix (10) ans en audit et/ou en commissariat aux comptes ;
- Avoir conduit au moins cinq (5) missions d'audit opérationnel et de commissariat aux comptes au cours des trois (3) dernières années ;
- Disposer des ressources humaines ci-après :
 - o Au moins un expert-comptable agréé CEMAC inscrit au tableau de l'ordre national des experts comptables du Congo et ayant une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'audit et/ou du commissariat aux comptes ;
 - o Des auditeurs confirmés, avec un diplôme de master ou diplôme équivalent, ayant au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'audit et/ou du commissariat aux comptes.

VI- Critères administratifs d'éligibilité et de qualification des soumissionnaires

a) Critères administratifs

Les documents administratifs à fournir sont :

- une attestation récente d'inscription à l'ordre national des experts comptables du Congo (ONEC) ;
- une présentation succincte du cabinet comprenant : sa forme juridique, sa date de création, la composition de son personnel clé doté d'une expérience avérée dans les principaux domaines d'activités, les références des missions d'audit opérationnel et de commissariat aux comptes effectuées (référence d'au moins cinq (5) missions exécutées dans chaque catégorie) ;
- un extrait du registre du commerce et crédit mobilier (RCCM) ;
- une attestation judiciaire de non-faillite ;
- une attestation de non redevance de la CNSS en cours de validité ;

- un certificat de moralité fiscale, une attestation de redevance ainsi que la patente en cours de validité.

b) Critères de qualification

Le cabinet sera sélectionné conformément à la méthode de sélection basée sur la qualité technique et le coût. Le dossier de soumission pourra comporter en outre, toutes autres informations exigées par le Ministère en charge du portefeuille public en cas de besoin.

c) Critères techniques

La proposition technique des soumissionnaires doit comprendre les documents ci-après :

- la lettre de soumission dûment remplie, signée et adressée au Ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;
- les termes de référence tels que figurant dans le dossier d'appel d'offres, paraphés à chaque page par le soumissionnaire ;
- le descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ;
- la composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres ;
- les références des experts-comptables et auditeurs (CV succinct indiquant au moins trois noms des personnes référentes, expériences y compris les renseignements sur les missions pertinentes exécutées et la liste des prestations similaires réalisées) ;
- la lettre d'engagement et de disponibilité du personnel spécialisé (déclaration du soumissionnaire s'engageant à exécuter la prestation conformément aux clauses et conditions de la demande de proposition).

Les offres doivent être soumises au plus tard le 1er mars 2023 à l'adresse ci-dessous :

Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public,
Boulevard Denis Sassou Nguesso, 6e étage.

d) Critères d'évaluation

a) Critères d'évaluation

N°	Libellés	Points
1	Présentation générale de l'offre	5
2	Le CV du responsable d'équipe rempli les critères ci-dessous :	25
	Formation	7
	Expériences professionnelles	10
	Compétences	8
3	- Les CV des membres de l'équipe remplissent les critères ci-dessous :	25
	Formation	5
	Expériences professionnelles	15
	Compétences	5
4	Adéquation du programme de travail avec la méthodologie	25
5	Offre financière	20
	TOTAL	100

VI. Financement des prestations

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le budget de l'Etat.

VII. Modalité de paiement

Les modalités de paiement des honoraires seront arrêtées de commun accord à travers le contrat de service liant le cabinet retenu par le Ministère en charge du portefeuille public.

Fait à Brazzaville, le
Le directeur de cabinet

Sylvain LEKAKA

6^e SESSION SPÉCIALE DU CHESD

La place de l'aménagement du territoire évoquée dans la réduction des conflits armés

Le Collège des hautes études de stratégie et de défense (CHESD), centre d'excellence sous-régional de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, a ouvert le 15 février sa 6e session spéciale à Kinshasa.

En marge du lancement de la session, plusieurs orateurs ont exposé sur le thème du jour, à savoir « Paix et sécurité en Afrique centrale : quelles stratégies de coopération régionale pour enrayer la sécurité? », parmi lesquels le ministre d'Etat, de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo.

Le ministre d'Etat a fait valoir la place de l'aménagement du territoire dans la réduction des conflits armés. Dans un panel de plus de trois cents personnes dont les auditeurs civils et militaires ainsi que différents invités, il a présenté un bon aménagement du territoire comme instrument stratégique des réductions des conflits en Afrique centrale. Il n'a pas manqué d'épingler les difficultés que traversent les pays de cette région, notamment dans les domaines des infrastructures et de la sécurité.

Pour pallier ces difficultés, le ministre d'Etat a proposé quelques pistes de solution, recommandant la mise en place des outils de gestion spatiale à travers la réforme de l'aménagement du territoire.

Pour rappel, le ministre d'Etat Guy Loando Mboyo était le parrain de la 32e session de l'école de commandement et d'état-major placée sous le haut patronage du chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, en janvier 2022.

Blandine Lusimana



Photo de famille à l'ouverture de la 6^e session du Chesd/DR

JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Une mission d'évaluation de l'OIF livre son rapport au Premier ministre

Arrivée à la fin d'une mission d'évaluation des préparatifs des 9es Jeux de la francophonie à Kinshasa, une délégation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), constituée de l'administrateur, de la directrice du Comité international des Jeux et du chargé des missions, a été reçue le 15 février par le chef du gouvernement, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge.

Conduite auprès du chef du gouvernement par le ministre de l'Intégration régionale, Didier Mazenga, en présence des membres du comité national des Jeux de la Francophonie, la délégation est venue présenter à Jean-Michel Sama Lukonde le rapport de sa mission à Kinshasa. « Nous étions conviés à une réunion autour de son excellence monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, avec la délégation de l'OIF, notamment l'administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie qui s'occupe de suivi sur le plan organisationnel. Il était accompagné de Mme Zeina, la directrice du Comité international des Jeux de la Francophonie. Ici, il était question de faire le rapport parce que, depuis plus d'un mois, une mission d'accompagnement est ici à Kinshasa. Elle est à sa fin. Il était question de faire le rapport sur l'évaluation de l'état d'avancement de l'organisation des 9es Jeux de la Francophonie », a indiqué Didier Mazenga, ministre de l'Intégration régionale.

Pour sa part, l'administrateur de l'OIF a réitéré la détermination de son organisation de continuer à accompagner et appuyer le gouvernement congolais pour la réussite de ces jeux. « Notre mission ici à Kinshasa s'inscrit dans le cadre d'une série de vi-



Le ministre des Sports, Serge Chembo Nkonde, à la réunion du comité de conjoncture économique/DR

sites et de déploiement des missions d'experts de l'OIF et du Comité international des Jeux de la Francophonie pour continuer à apporter cet accompagnement, cet appui aux autorités de la République démocratique du Congo (RDC) dans l'organisation des Jeux de la Francophonie. On connaît certains retards sur la livraison et la réalisation de certains travaux d'infrastructures qui, je le rappelle, sont un chantier très ambitieux, très complexe avec beaucoup d'infrastructures qui sont nécessaires pour la jeunesse et pour le peuple congolais », a laissé entendre l'administrateur de l'OIF, Geoffroi Montpetit.

Martin Engimo

STADE DES MARTYRS

Le Premier ministre donne des instructions pour la finalisation des travaux de réhabilitation

Le dossier du Stade des martyrs a été évoqué à la réunion du comité de conjoncture économique présidée par le Premier ministre, Jan Michel Sama Lukonde Kyenge, le 15 février à Kinshasa.

De manière exceptionnelle, la question de la non-homologation du Stade des martyrs de la Pentecôte de Kinshasa par la mission d'inspection de la Confédération africaine de football (Caf) a constitué l'un de points abordés au cours de la réunion du Comité de conjoncture économique. Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a instruit le gouvernement sur l'exécution et la finalisation au 15 mars prochain des travaux de réhabilitation de ce stade.

Présent autour de la table des ministres membres du comité de conjoncture économique, le ministre des Sports, Serge Chembo Nkonde, a présenté le dossier relatif à la réhabilitation du Stade des martyrs. Selon le Ministre d'Etat en charge du Budget qui a fait le compte rendu de cette réunion à la presse, le chef du gouvernement, qui suit de près ce dossier, a donné des instructions claires pour que la réhabilitation soit finalisée le plus vite possible.

« La réunion a connu la participation du ministre des Sports qui est venu présenter le dossier concernant l'homologation du Stade des martyrs. Et à cet effet, il a informé le Comité de conjoncture économique que les travaux sont bel et bien en cours. Il a présenté un état de besoins pour les travaux qui doivent être exécutés et qui devraient se terminer au plus tard le 15 mars prochain. Le gouvernement a reçu l'instruction ferme de la part de son chef, le Premier ministre, de tout mettre en œuvre pour que ces travaux soient exécutés en temps utiles pour permettre à notre équipe nationale de football de pouvoir s'entraîner en préparatifs du championnat africain », a rapporté le ministre du Budget, Aimé Boji Sangara. L'on apprend que le ministre des Sports devra, par ailleurs, se présenter à l'Assemblée nationale, interpellé par un député national pour s'expliquer une fois de plus sur ce dossier de non-homologation du Stade des martyrs de la Pentecôte. Selon les inspecteurs de la CAF, le temple kinois de football ne répond plus aux normes de l'instance africaine de football pour accueillir les matches internationaux et reçoit ceux de la CAF par dérogation depuis 2019. L'on attend donc voir la finalisation des travaux au plus tard le 15 mars, conformément aux instructions du chef du gouvernement.

M.E.

MUSIQUE

Brhem Osyris, pas à pas mais sûrement !

Prendre du temps avant de vivre et de voir les choses en 3D définit un peu le rythme de l'artiste congolais Brhem Osyris. Amoureux de la musique depuis son adolescence, ce n'est qu'en 2022 qu'il se dévoile publiquement aux Congolais avec un maxi single de trois titres disponibles sur différentes plateformes de téléchargement légal.

Brhem Osyris, de son nom complet Risaldy Brhem Osyris Bidounga, est un auteur-compositeur, interprète et cinéaste congolais, né le 25 juin 1992 à Brazzaville. Très jeune, il développe la passion pour la musique et intègre la chorale Théophile-Mbemba de la paroisse Saint-Michel de Nganguoni où il acquiert une certaine expérience en musique. Après des années, il se découvre un penchant pour la musique alternative. Un style à travers lequel il mixe des genres musicaux occidentaux et africains, pour créer son propre style qu'il a baptisé « Afro-Collecte ».

En 2016, il plonge professionnellement dans le monde artistique en collaborant avec la boîte Eagle Center, dans laquelle il occupe le poste d'assistant-manager et community-manager de l'artiste chanteuse congolaise Mbilia Bel. Deux ans plus tard, dans le premier trimestre de 2018, il coopère avec Tshala Muana, en tant qu'agent d'artiste.

A la suite de ces collaborations, Brhem Osyris se décide enfin de lancer sa propre carrière musicale, sous le parrainage de son producteur 'Tshiélikk'. Il entame alors la conception d'un maxi single de trois titres, projet inaugural de sa carrière qui verra le



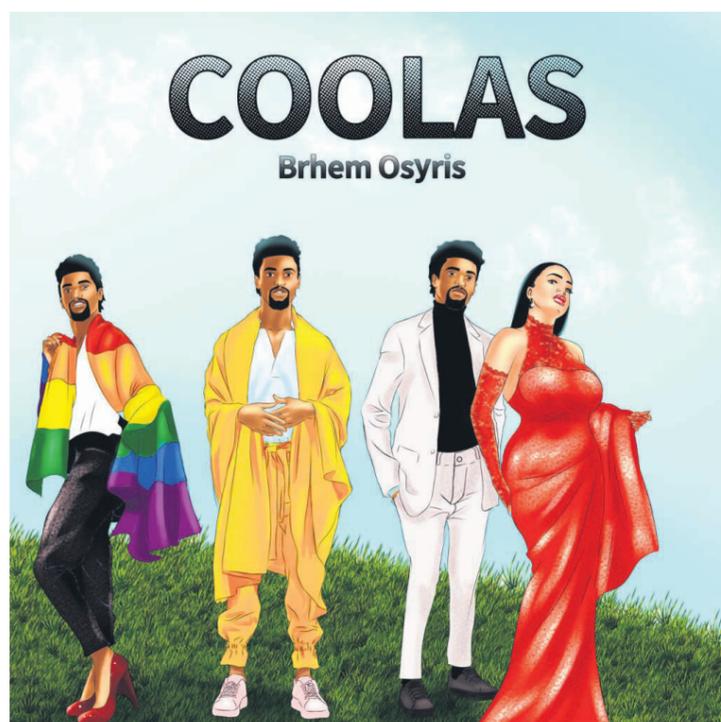
L'artiste Brhem Osyris

jour en juillet 2022. Intitulé « Coolas », il a pour lead single « Ba bebe ». Ce morceau très engagé envers les minorités sexuelles prône avant tout la paix et l'harmonie sur l'aspect des choix et des diversités sexuelles. Réalisé dans une rythmique pop et funk, « Ba bebe » représente un hymne libéral pour les polygames et polyandres. Le 16 février, l'artiste a diffusé un nouveau clip vidéo de ce morceau.

Dans le second single, « Amour engrenage », Brhem Osyris s'ali-

lie à la chanteuse congolaise Dalie Dandala pour apporter une touche de féminité et de sensualité à la chanson. Collectant les rythmiques de rumba, de zouk et de mutsuashi, ce titre est une lettre romantique adressée à son amour, celui ou celle représentant la roue qui active l'engrenage du cœur.

Disponible sur différentes plateformes musicales uniquement en version lyrique, « Kirikou », quant à lui, délivre un message de prise de conscience et d'éveil à l'en-



La pochette du single/DR

droit de la jeunesse africaine. Le but ici étant de sortir les jeunes obscurantistes. Brhem Osyris tente de briser la règle d'or de cette jeunesse qui affirme que la réussite et le succès d'une vie ne peuvent survenir qu'en Occident. Il encourage l'Africain à investir sur son continent pour son développement.

En attendant la sortie d'autres singles et probablement d'un

album, des collaborations, concerts, festivals ou des distinctions, Brhem Osyris continue d'aiguiser son talent en travaillant d'arrache-pied et en promouvant les titres qu'il a déjà mis sur le marché du disque. Par ailleurs, il invite la population à soutenir ses œuvres afin qu'il propulse sa musique, celle du Congo, sur des scènes internationales.

Merveille Atipo



FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

LITTÉRATURE

Emilie Vital livre ses secrets d'écriture au cours d'une masterclass

Professeure de lycée et écrivaine, Emilie Vital s'est forgé un genre unique entre fiction et réalité qui fait d'elle une écrivaine unique en son genre. Le 18 février, elle animera une masterclass d'écriture à l'Institut français du Congo de Pointe-Noire, au cours de laquelle elle partagera ses méthodes et techniques originales pour écrire une belle histoire et surtout un bon livre.



La passionnée de littérature et de théâtre va partager son expérience et proposer sa maîtrise aux participants à la masterclass d'écriture. Avec elle, ils vont maîtriser l'art d'écrire et dépasser la peur de l'échec, tout en apprenant à stimuler leur imaginaire différemment et à structurer leurs idées, à inventer des choses qui n'existent pas dans lesquelles tout le monde se projettera.

Les hommes intègres disent souvent que l'écriture a le pouvoir de changer le monde autour de soi. Pendant cette masterclass, Emilie Vital va donc aider les participants à explorer ce pouvoir et à l'utiliser jusqu'au bout. L'experte va leur transmettre ses techniques pour développer leur créativité, élargir leur esprit et enrichir le récit afin de devenir un écrivain ou une écrivaine.

Pour tout dire, Emilie Vital est aussi atypique, curieuse et ouverte dans son approche créative que carrée,

précise et dans la maîtrise lorsqu'il s'agit de passer à la phase d'écriture. Avec elle, les participants vont apprendre à structurer leur récit, à faire avancer l'histoire de manière cohérente et à faire évoluer des personnages captivants de tout type.

Notons qu'Emilie Vital est professeure de français et de théâtre dans les lycées français à l'étranger. Auteure de plusieurs livres parmi lesquels « Milikani », Emilie Vital apprécie particulièrement l'écriture des romans dont la trame fictionnelle se déroule dans une culture qu'elle a côtoyée suffisamment longtemps pour que le regard candide de ses personnages nous la livre avec étonnement et passion.

Lors de ses séjours à Mayotte, en Afrique du Sud, au Liban, au Congo, au Vietnam ou en Polynésie française, elle observe, écoute, s'engage également dans les combats des femmes inhérents à leurs cultures et à leurs origines.

Hugues Prosper Mabonzo

APPEL À PROJETS

Des financements à l'endroit des organismes africains

La fondation Mérieux lance un programme de petites subventions pour financer les projets des organismes africains qui contribuent à améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies infectieuses.

Seuls les projets mis en œuvre par des organismes locaux seront étudiés. Ceux sélectionnés recevront un soutien financier allant jusqu'à 5000 euros. Les candidats ont la possibilité de déposer leurs candidatures soit le 1er mars ou le 1er août, dernier délai pour les deux sessions d'avril et de septembre 2023.

Le Congo fait partie des pays éligibles pour le programme de petites subventions de la fondation Mérieux. Sont aussi éligibles Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Gabon, Mali, Maroc, Guinée, Guinée équatoriale, Madagascar, Mauritanie, la République centrafricaine, Tchad, Sénégal, Togo, la République démocratique du Congo, le Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tunisie.

Les documents à joindre sont : copie des statuts officiels de la structure ; rapport d'activités de l'année précédente de la structure ; budget et compte

de l'exercice précédent de la structure certifiés par les autorités compétences ; budget détaillé du projet ; carte de lieu du déroulement du projet ; toute référence de partenaires financiers et opérationnels de la structure ; tout document utile relatif au projet. Pour la session d'avril, la date limite des dos-



siers est fixée au 1er mars, celle de septembre le dernier délai est le 1er août. programme.subventions@fondation-merieux.org.

Le dossier doit obéir aux critères d'évaluation, notamment la pertinence du projet et son impact sur la population, inté-

gration dans les structures locales ; méthodologie de l'action, adéquation des ressources, qualité des partenaires, pérennité du projet.

Entre autres critères d'éligibilité, l'harmonisation avec les initiatives existantes dans le lieu concerné ; projets ayant pour base une évaluation des besoins locaux ; des projets proposant des solutions concrètes au-delà de l'éducation et de la sensibilisation, des projets adaptés à la population visée et à long terme, projets ayant un impact direct sur la mère et /ou l'enfant, projets ayant une approche globale de la santé, incluant les aspects physiques, sociaux et psychologiques, respect des principes éthiques et de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du projet etc.

Signalons que les projets qui ne comprennent que les activités de recherche sans impact sur la mère et l'enfant ne sont pas éligibles.

Rosalie Bindika

HANDBALL

La Ligue de la ville océane entend rehausser le niveau de la discipline

Alors que le handball bat de l'aile à Pointe-Noire, avec la perte des talents chaque année et la réduction des équipes au championnat départemental, le bureau exécutif de la Ligue départementale, sous la conduite de son premier vice-président, Gervais Anicet Barros, s'est entretenu le 12 février avec les dirigeants des clubs pour préparer la saison 2022-2023.

Au menu des échanges en présence du directeur départemental des Sports et de l'Éducation physique, Joseph Biangou Ndinga, la reprise des activités sportives dans le cadre de la saison sportive 2022-2023. En effet, un tournoi de mise en jambe est prévu pour le 26 février afin de permettre aux équipes de se remettre à niveau. Gervais Anicet Barros a également informé les équipes de l'organisation cette année par le Congo du championnat d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe, une compétition qui aura lieu en octobre prochain à Brazzaville. De leur côté, les responsables des équipes ont épinglé les difficultés qui freinent le développement du handball à Pointe-Noire. Il s'agit notamment du manque des moyens financiers qui cause le départ des joueurs vers les équipes de Brazzaville et l'absence du sponsoring. Ces échanges ont alors permis aux uns et aux autres de s'accorder sur les stratégies à bâtir ensemble pour rehausser le niveau du handball ponténégrin. La Ligue s'est réjouie, par ailleurs, du retour au championnat cette saison de l'équipe de Tié-Tié, grande absente de la saison dernière. Notons qu'une autre réunion se tiendra le 20 février pour permettre à la Ligue d'établir le calendrier du tournoi de mise en jambe.

Charlem Léa Itoua

NECROLOGIE

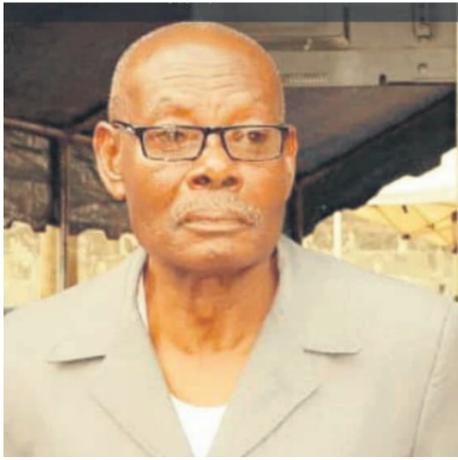


Les familles Aboni, Imboka, Ngokoba, Imbenga, Otsasso et Stanislas Okassou ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Brazzaville, Makoua et Ouesso du décès de Mme Audrey Aboni Epira, survenu le 6 février 2023, à Brazzaville.
Le deuil se tient au domicile familial sis n° 139 de la rue Oyomi à Talangaï. Référence : arrêt de bus Emboto.
Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.



Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Jean-Pierre Ndokayo, agent à la retraite de l'OMS ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur épouse Mme Ndokayo Mboulalé Rosalie, survenu le 15 février à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°21, de la rue Ngamakosso (arrêt Marché).
La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Djason Philosophe, les familles Panguï, Mola-mou et Ebengué ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de Monsieur Jean Ignace Panguï (Capi), survenu le 9 février, à Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient au n°33 bis de la rue Berthe à Talangaï. Réf : quartier Commune, derrière l'hôpital de référence de Talangaï.
Le programme et la date de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.

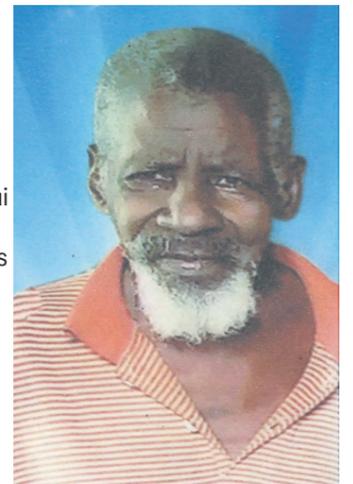


Brice Kibouatou, agent des Dépêches de Brazzaville, Mireille Bardon Kibouatou (Lafine), Michelle Kibouatou, Jacquet Mampouya, Cécilia Banzouzi et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur grande-soeur, mère et grand-mère Marceline Kibouatou (Mace), survenu le 11 février 2023 à Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient dans la rue Kingoma n° 155, vers Comus, avenue des pylones.

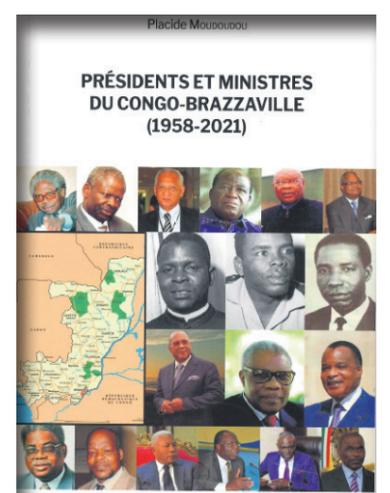
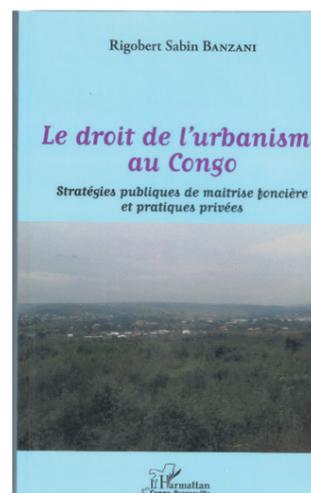
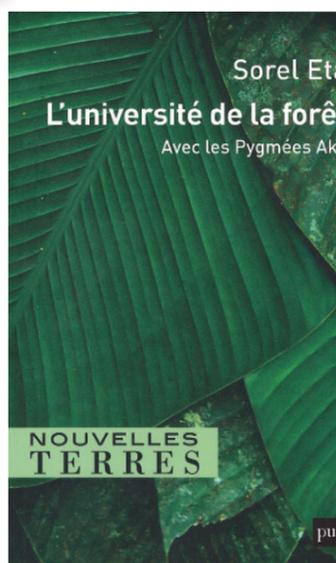
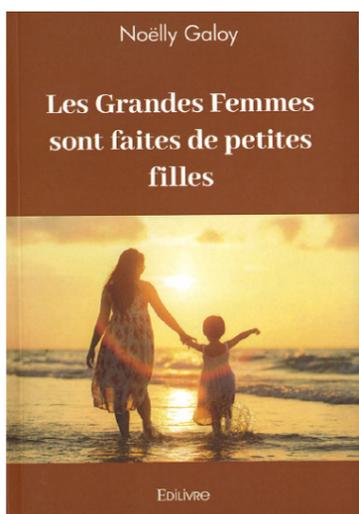
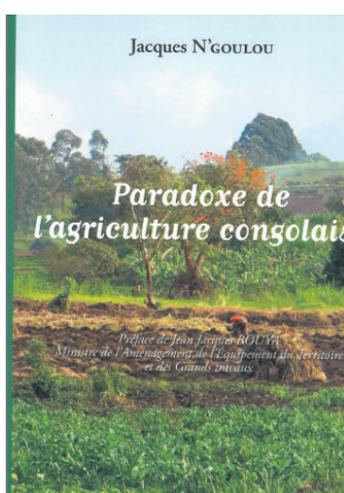
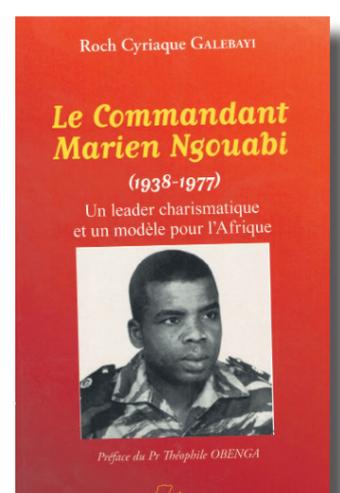
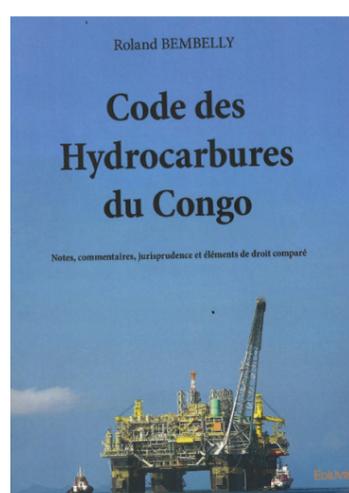
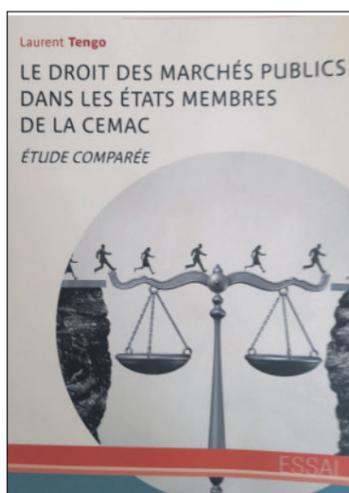


REMERCIEMENTS

La famille Nsoundi, David Babindamana, Mme Kimbembe Flore Inès, Marthe Samba, Samba Banzouzi, Léa Nzoumba Milandou, Oscar Tembe Samba Kayi, Arsène Samba Kayi, remercient les parents, amis et connaissances qui les ont assistés physiquement, matériellement et moralement lors du décès de leur père, Albert Samba Kayi, survenu le 28 janvier 2023 à Brazzaville.
L'inhumation a eu lieu le jeudi 9 février au village Malonga-Bête. La famille exprime sa reconnaissance.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS EN VENTE



SOLUTION :
Le mot-mystère est : *sentiment*

A	P	A	D	M	U						
S	C	R	A	B	B	L	E	A	I	R	
M	A	R	I	A	M	O	R	S	E		
P	E	T	A	N	Q	U	E	O	S	T	
A	C	O	U	S	T	I	Q	U	E		
S	A	G	E	M	E	N	T	U	R		
T	E	T	E	E	R	M	I	T	E		
H	L	A	B	E	A	U	N	E			
A	I	M	A	I	I	L	U	S			
I	N	C	O	M	P	E	T	E	N	T	E
T	E	L	E	L	T	A	O	N			
R	A	B	R	O	U	M	A	I	N	S	
E	T	E	N	D	U	A	N	E			
A	T	R	E	D	E	R	I	D	E	E	
A	G	R	E	E	R	N	E	S			

MOTS CASÉS 10X13 • N°140

- 2 LETTRES**
NI - OU - PS - TA - TE - VA
- 3 LETTRES**
AME - ARA - DON - DUO - EGO - ELU - ETE - LET - NUS - SOU - USE
- 4 LETTRES**
BAIL - BLED - EMUE - GARS - KILO - LARD - LEVE - LOIR - OHIO - SAUR - STOP
- 5 LETTRES**
AIMER - ARETE - ARMEE - BENIN - DINER - EGEEN - ETAPE - GICLE - LUTIN - MASSE - MENER - NETTE - NOIRE - NONNE - OPTER - RACLE
- 6 LETTRES**
BALLET - BIKINI - BOULOT - OEDEME - TRANSE

D	I	N	G	U	E	V	A	S
E	D	E	N	B	R	I	D	E
G	E	N	O	M	E	D	O	N
E	N	U	A	N	C	E	T	
L	O	I	N	E	R	O	L	I
U	S	I	U	E				
N	I	C	K	E	L	O	S	E
I	R	A	I	O	G	R	E	
E	U	S	A	G	E	H		
N	O	S	M	E	N	A	A	
T	R	E	V	E	O	V	N	I
N	I	N	O	U	I	K		
K	A	N	S	A	S	S	O	U

E	L	B	E	H	A	R	I	C	O	T	R	S	P	N
L	I	E	L	F	L	O	G	R	U	E	Z	A	O	
U	E	L	U	O	O	G	I	V	E	D	E	O	D	R
T	T	O	C	V	L	U	L	I	L	B	T	M	D	E
N	R	R	I	Y	K	A	K	O	O	Z	A	B	O	H
E	O	T	N	N	L	S	S	U	B	T	N	I	C	C
R	N	E	A	N	O	I	L	A	G	E	O	E	K	U
A	G	P	C	H	R	I	N	U	D	I	S	T	E	B
T	A	A	E	O	E	P	S	D	E	G	D	I	R	B
S	L	S	C	R	T	R	I	E	R	N	G	S	E	U
T	U	C	P	A	R	A	B	O	L	E	E	U	H	D
E	O	E	R	C	A	I	F	I	N	M	O	S	P	I
R	G	T	N	A	Y	O	V	V	E	C	D	E	S	S
N	R	E	A	E	G	N	A	R	F	R	E	H	R	E
E	F	F	I	R	G	D	I	D	N	A	U	R	T	R

- ANTIVOL
- ASCETE
- BAZOOKA
- BOLERO
- BOULIER
- BRIDGE
- BUCHERON
- CANICULE
- CYLINDRE
- EMERI
- FIACRE
- FOLKLORE
- FRANGE
- GALION
- GEODE
- GOLFE
- GOULAG
- GRIFFE
- HARICOT
- HERBIER
- LESION
- NUDISTE
- OGIVE
- ORTEIL
- PADDOCK
- PARABOLE
- PETROLE
- PIONCER
- RESIDU
- RHESUS
- SIROCCO
- SKIEUR
- SOLDES
- SONATE
- SPHERE
- STERNE
- TARENTULE
- TARTRE
- TEIGNE
- TRUAND
- VOYANT
- ZOMBIE

• SOLUTION DE LA GRILLE N°683 •

8	3	4	7	5	1	2	9	6
5	2	9	3	6	8	1	4	7
7	1	6	4	2	9	3	5	8
4	6	1	2	7	3	5	8	9
2	8	5	9	4	6	7	3	1
9	7	3	1	8	5	6	2	4
6	5	7	8	3	4	9	1	2
3	9	8	6	1	2	4	7	5
1	4	2	5	9	7	8	6	3

• SOLUTION DE LA GRILLE N°692 •

7	9	8	1	2	4	5	3	6
3	2	5	8	6	7	4	1	9
4	1	6	5	3	9	2	7	8
1	5	7	3	9	6	8	2	4
2	3	9	4	5	8	1	6	7
6	8	4	2	7	1	9	5	3
5	7	1	9	8	3	6	4	2
8	4	3	6	1	2	7	9	5
9	6	2	7	4	5	3	8	1

MOTS CASÉS 10X13 • N°140

- 2 LETTRES**
NI - OU - PS - TA - TE - VA
- 3 LETTRES**
AME - ARA - DON - DUO - EGO - ELU - ETE - LET - NUS - SOU - USE
- 4 LETTRES**
BAIL - BLED - EMUE - GARS - KILO - LARD - LEVE - LOIR - OHIO - SAUR - STOP
- 5 LETTRES**
AIMER - ARETE - ARMEE - BENIN - DINER - EGEEN - ETAPE - GICLE - LUTIN - MASSE - MENER - NETTE - NOIRE - NONNE - OPTER - RACLE
- 6 LETTRES**
BALLET - BIKINI - BOULOT - OEDEME - TRANSE

• SUDOKU • GRILLE N°684 • FACILE •

	3		8	9				
9	7		3		1		6	
		1	7		9	2		
	5	7			1	6	2	
			6	4				
8	1		2		4	5		
	4	8			7	6		
7		5		6			3	1
			9	2			7	

SUDOKU • GRILLE N°693 • DIFFICILE •

			5	1		4	3	6
				4			8	2
		4				7		
2			3				5	
		6				1		
	8			1				9
		9				6		
3	6			7				
4	1	5		2	6			

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

Les Diabes noirs attendus à Luanda pour en découdre avec le DCMP

Après avoir réussi leur première sortie, les Diabes noirs doivent enchaîner face à Daring club Motema (DCMP) de Kinshasa pour conserver la première place du groupe qu'ils occupent grâce à leur brillante victoire (3-0) face à Rivers United FC.

DCMP-Diabes noirs est une autre paire de manche. La rencontre qui se jouera le 19 février au stade du 11 novembre à Luanda en Angola compte pour la deuxième journée de la phase de groupes de la Coupe africaine de la Confédération. Le stade des Martyrs de Kinshasa n'étant pas homologué, le DCMP a choisi de recevoir ses adversaires en Angola pour bénéficier de la présence d'une forte communauté de la RDC.

C'est donc une confrontation qui aura une saveur particulière pour Barthélémy Ngatsono, l'actuel entraîneur du club multidisciplinaire, les Diabes noirs, remercié récemment de DCMP de Kinshasa pour insuffisance de résultats, alors qu'il avait réussi à le qualifier dans cette phase de groupes. « Nous allons corriger nos erreurs et consolider notre avantage en travaillant par rapport à l'adversaire. Tous les matches ne se ressemblent pas. Le DCMP n'est pas le Rivers United. Je connais les joueurs du DCMP mais plus leur façon de jouer parce que c'est l'entraîneur qui donne

sa philosophie de jeu. Ils en ont déjà changé deux après moi. C'est une très bonne équipe. Quand je l'entraînais, on a réussi à se qualifier de belle manière. Il faudra que nous prenons toutes les dispositions pour que nous puissions déjà nous mettre à l'abri. Un bon résultat nous permettra de faire un pas important vers les quarts de finale », a expliqué Barthélémy Ngatsono, le coach des Diabes noirs.

Les Diabes noirs qui arrivent à ce niveau de la compétition pour la première fois en 72 ans d'existence livreront leur plus grand match test face au DCMP qui a déjà remporté cette compétition, sous l'appellation de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupes, en 1994. « C'est une jeune équipe. La majorité de nos joueurs n'ont pas encore fait la haute compétition », avouait Ngatsono dans la foulée de leur victoire face à Rivers United.

Le résultat obtenu lors de la première journée par le DCMP a 0-0 face à Asec Mimosas à Abidjan témoigne comment ce très attendu DCMP-Diabes noirs sera âprement disputé. Les Diabes noirs le savent très



Les Diabes noirs doivent donner le meilleur pour conserver la tête du groupe Adiac

bien que les Kinois ont dans un coin de leur tête qu'en cas de victoire face aux Brazzavillois, ils prendront la tête du groupe B. L'enjeu dans ce groupe B est de taille puisque le club Ivoirien vise aussi cette première place en affrontant Rivers United. A domicile, les Nigériens n'ont plus droit à l'erreur après leur défaite à Brazzaville. Ils pourront relancer leurs chances en signant leur première victoire. Dans le groupe A, Saint Eloi Lupopo recevra à Ndola, en

Zambie, Marumo Gallant. Les Sud Africains avaient battu Al Akhdar sport club (4-1) pendant que Lupopo s'inclinait (0-3) face à USM d'Alger. Dans le groupe C, Future football club jouera contre Pyramids FC puis le FRA du Rabat sera aux prises à ASKO. Lors de la première journée ASKO et Future FC avait fait jeu égal (1-1) pendant que Pyramids et FAR faisaient également jeu égal (2-2). Tout Puissant Mazembe vainqueur du Real de Bamako (3-1)

sera reçu par Young Africans qui s'est incliné lors de la première journée (0-2) devant Monastir. Cette dernière formation jouera quant à elle face au Real de Bamako.

En Ligue africaine des champions, l'AS Vita club de Kinshasa jouera ses matches à domicile en commençant par celui contre Petro de Luanda ce samedi pour le compte de la deuxième journée au stade Alphonse-Masamba-Débat.

James Golden Eloué

ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Brazzaville accueillera le prochain forum des femmes entrepreneuses

La capitale de la République du Congo abritera, du 20 au 25 juillet prochain, le Forum international des femmes entrepreneuses et dynamiques (Fied). La présidente fondatrice de ce forum, Djelika Yeo, l'a annoncé, le 15 février, à l'issue de l'audience que lui a accordée le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

En présence de la ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, la responsable du Fied a présenté au chef du gouvernement son projet d'organiser son prochain forum à Brazzaville. Il s'agit d'un événement stratégique qui fait la promotion des initiatives féminines et contribue à rendre visible le travail et les efforts déployés au quotidien par les femmes dans les différents secteurs de l'activité économique.

Ayant pour devise « Partir de rien pour devenir quelqu'un », ce forum sert de cadre de valorisation et de résolution des problématiques des femmes entrepreneuses.

« Nous sommes ici à Brazzaville pour cet événement qui se tiendra au mois de juillet, après avoir reçu l'accord des autorités congolaises. Pour moi, c'est un grand pas réalisé, car ce forum ne ressemblera pas aux précédents. Il apportera des solutions idoines aux problèmes inhérents à



Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, s'entretenant avec la délégation du Fied/DR

l'entrepreneuriat féminin au sein des pays africains et leur permettra de créer des opportunités d'affaires dans tous les secteurs d'activités », s'est réjouie la présidente fondatrice du Fied.

Créé en 2008 en Côte d'Ivoire, le Fied a déjà fait ses preuves au plan national avant de se déplacer à Dakar, au Sénégal, où plus de cinq mille personnes avaient pris part à travers des échanges Be to Be. Elle espère, par ailleurs, que la rencontre de Brazzaville accueillera de nombreux investisseurs venant de différents pays.

La présidente fondatrice du Fied a affirmé qu'en quinze ans d'existence, sa structure est devenue un grand rendez-vous annuel d'actrices économiques de l'Afrique et du monde. Un espace où la jeune génération issue du milieu rural et urbain puise de l'expérience et de l'inspiration dans le domaine pour aller de l'avant.

Firmin Oyé